



Mairie de Sepmeries

143, Grand'Rue
59269 SEPMERIES

☎ : 03.27.27.13.92

☎ : 03.27.41.18.57

✉ commune.sepmeries@orange.fr

Nous, Maire de la Commune de SEPMERIES :

VU le code des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2213-1,

VU le Code de la Route et notamment les articles R et R44,

Vu la demande de Monsieur Maxime COUTURE – Entreprise SAS SGE OLCZAK – 13 Rue de la République – 59187 DECHY afin d'effectuer le remplacement d'un support bois vétuste par un support béton 35 rue du Moulin 59269 SEPMERIES

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers durant ces travaux du Lundi 25 septembre 2023 pour une durée de 30 jours calendaires de 8 heures à 16 heures.

ARRETE

ARTICLE 1 : La vitesse sera limitée à 30km/h. Le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier pendant les horaires de travail.

ARTICLE 2 : La mise en place de la signalisation de jour sera assurée par l'Entreprise SAS SGE OLCZAK.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité du chantier, dans le hall de la Mairie et publié.

ARTICLE 4 : Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Le Quesnoy ainsi que tous les agents de la Force Publique placés sous son autorité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Le Quesnoy,
- Monsieur Maxime COUTURE – Entreprise SAS SGE OLCZAK – 13 Rue de la République – 59187 DECHY

Fait à SEPMERIES, 14 Septembre 2023

Le Maire
SOSZYNSKI Thierry

